

Image not found or type unknown



Visa longue sejour pour quelqu'un qui a fait son mariage en France.

Par **ayrad**, le **25/04/2008** à **00:57**

bonjour; je suis mariée en janvier 2008 avec une Française. et je suis rentrée en France sans visa en 2004 après mille fois de refus au consulat de France à Alger. et quand j'ai parti à la préfecture pour demander titre de séjour c'était aussi le refus de cette dernière me demandant le visa à partir d'Algérie et franchement je sais quoi faire. merci de votre attention bonne chance tout le monde!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!...

Par **paradis**, le **17/12/2008** à **07:49**

assalamou alaykoum il faut des papiers justifiant que toi et ta femme vous êtes toujours ensemble depuis votre mariage par exemple mettre le contrat de EDF et GDF à vos deux noms. faire remplir des attestations par vos voisins qui témoignent que depuis votre mariage que vous vivez toujours ensemble. ensuite avec un dossier de demande de visa long séjour demander à la préfecture une fois que vous aurez le visa vous pouvez demander le titre de séjour incha Allah

Par **leila86**, le **17/12/2008** à **23:15**

j'ai pas tout compris! tu t'es mariée en France? peux-tu répéter ton histoire avec les dates s'il te plaît et ce que tu as déjà demandé